

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

3 JUILLET 1997

PROJET DE DECRET

RELATIF AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION

PAR MM. FICHEROULLE, ISTASSE, MME DOCQ, MM. TAHAY ET DUCARME

(1) Voir Doc. n° 148 (1996-1997) n°s 1 à 68.

Amendement n° 290

A l'article 41, § 1^{er}, 2^o, c), remplacer
« 25 p.c. » par « 30 p.c. ».

Justification

Assurer la promotion et la sauvegarde de la
musique et des textes français.

P. FICHEROULLE.
J.-F. ISTASSE.
N. DOCQ.
C. TAHAY.
D. DUCARME.